

## L'ajournement

Ne leur donnons pas...

Je parlais des hommes politiques.

... l'impression exagérée que les perspectives de recettes provenant de l'exploration du pétrole et au large de leurs côtes changeront beaucoup la situation de leur région.

L'étude effectuée par le ministère des Travaux publics semble tomber dans ce piège. Je demande au ministère de lire «L'incidence de l'exploitation éventuelle du pétrole et du gaz sous-marins sur l'économie régionale de l'Est du Canada», étude effectuée en avril 1972 pour le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

On dit que l'étude faite pour le ministère des Travaux publics prévoit la reprise des charbonnages dans les provinces Maritimes. A ce sujet, permettez-moi d'affirmer de nouveau qu'une grande aciérie, comme celle qu'on envisage pour la région du Cap-Breton, ouvre de bien meilleures perspectives de revenus et d'emplois pour la région de l'Atlantique que la prospection du pétrole sous-marin. Elle pourra en effet profiter de nos nouveaux avantages sur le plan géographique, à cause des changements survenus dans la technologie du transport et de l'importance grandissante des superports en eau profonde.

Madame l'Orateur, chacun doit comprendre qu'il reste de nombreux obstacles à surmonter avant que l'aciérie géante ne devienne réalité. Récemment, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse déclarait à New York qu'à ce sujet, les mines de charbon du Cap-Breton, actuellement possédées et dirigées par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la Société Devco, pourraient être remises à un futur consortium d'acheteurs d'acier possédant un intérêt important dans la production de l'acier.

Je veux souligner ce soir, avec toute la fermeté possible, que je rejette entièrement cette solution, comme le font tous ceux qui ont vu les résultats de l'entreprise privée dans les charbonnages du Cap-Breton. En fait, même les charbonnages du Cap-Breton peuvent être économiquement rentables avant longtemps, le gouvernement fédéral doit s'assurer que des fonds sont mis à la disposition de la Société Devco pour créer des installations de médecine préventive contre la silicose, et pour améliorer également les mauvaises conditions de logement que nous ont léguées les compagnies privées dans les villes minières de cette région. Pour tous ceux qui connaissent le marasme économique et l'insécurité continue de cette région, il est évident que la Société Devco doit jouer un grand rôle dans la diversification économique de cette région historique du Canada. De nouveau, je demande instamment au ministre de bien vouloir déposer cette étude.

**M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, en répondant au député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), qui s'est acquis la haute estime de la 30<sup>e</sup> législature, je tiens à lui signaler que l'étude dont il parle, sur l'économie régionale de l'est du Canada, est inexistante.

On m'a demandé de faire une déclaration au sujet d'un article paru le vendredi 25 octobre dans la *Gazette* de Montréal. On y disait, en effet, que d'après une étude effectuée par le ministère, même si les perspectives économiques pour les dix prochaines années semblent favorables pour la majeure partie du Canada, il n'en serait vraisemblablement pas de même dans le cas des provinces Maritimes, exception faite des grands projets de mise en valeur, comme la découverte de gisements de gaz ou de pétrole au large de la côte est.

Permettez-moi de dire tout d'abord que le communiqué de presse est tout à fait erroné, en ce sens qu'aucune étude

[M. Hogan.]

de ce genre n'a été faite par le ministère. Il est vrai qu'une étude a été entreprise, mais elle se rapporte exclusivement à la question des bureaux dont le gouvernement fédéral aurait besoin, à long terme un peu partout au Canada, selon la région. Pour cette étude, le ministère a notamment fait l'échantillonnage d'une vaste gamme d'opinions sur des projets probables, susceptibles d'influer sur la demande d'immeubles à bureaux fédéraux dans chaque région.

L'article paru dans la *Gazette* résume simplement ces opinions car, je le répète, il s'agit simplement d'opinions. Bien qu'elles puissent être d'une certaine utilité pour le ministère, comme documentation dans les incessantes études nécessaires à une planification d'avant-garde, elles renvoient à plusieurs autres sources de renseignements et ne joueront qu'un rôle minime dans le schéma définitif du ministère en vue d'une planification à long terme.

J'ajouterai que c'est la première fois que le ministère se sert de cette technique d'échantillonnage. Pour le moment je dirais qu'elle semble avoir un grave défaut en ce sens que la plupart des gens, quand on leur demande leur avis sur l'avenir, tendent simplement à faire des projections du présent à l'avenir. Cela fausse le but qu'on se donne en cherchant à avoir l'avis de gens renseignés sur la possibilité de changements majeurs à long terme ainsi que leurs résultats probables. Je dirais aussi qu'une fois l'étude terminée, on s'en servira strictement au niveau du fédéral pour la planification des locaux.

En réponse à la question supplémentaire: «Le ministère de l'expansion économique régionale a-t-il été consulté dans le cadre de cette étude?», je dois répéter que l'étude n'est pas encore terminée; le MEER sera consulté à mesure que l'étude progressera.

LES AFFAIRES URBAINES—LES REMEMBREMENTS DE TERRAINS—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS POUR LA CONSERVATION DES ZONES VERTES

**M. John A. Fraser (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le secrétaire parlementaire du ministre d'État des Affaires urbaines (M. De Bané), mon collègue et ami, est assis à sa place. J'espère qu'il pourra me donner une meilleure réponse que celle que m'a faite son ministre le 7 octobre. Je vais toutefois me dépêcher car le temps passe vite et je n'ai droit qu'à sept minutes.

La question que je veux soulever ce soir en est une que j'ai posée au ministre le 7 octobre. Je lui ai demandé précisément s'il existait un programme du gouvernement visant à aider les municipalités qui essayaient de garder des espaces verts appartenant à des particuliers et qui, autrement, passeraient aux mains des promoteurs immobiliers. Le ministre n'a pas répondu à cette question, mais je crois qu'on peut déduire de la page 164 du *hansard* qu'un tel programme n'existe pas. Quand j'ai posé le problème précis qui existe dans la ville de Vancouver, dans la circonscription de Vancouver-Sud, le problème des terres de Langara, le ministre a dit:

Il existe une étroite collaboration entre mon ministère et les fonctionnaires de la ville à cet égard, de sorte que le plan général englobera le cas en question.

Le ministre n'est pas ici ce soir. Je le respecte beaucoup, mais lorsqu'il a donné cette réponse, il ne savait évidemment pas de quoi il parlait. Les terres dont il est question appartiennent au CP; elles font partie des terres concédées il y a bien des années. Elles ont servi jusqu'ici surtout de terrain de golf. La ville de Vancouver en a acheté une partie et il en reste encore environ 100 acres.